



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
N°19/023
Grand Port Maritime du Havre

La Ville du Havre a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située à l'angle de l'avenue Vauban et du quai Frissard au Havre. Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Ville du Havre ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-017 portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : terrain de 3 925 m² environ destiné à l'implantation du Magic Mirrors.
Durée de la convention : 7 ans à compter du 07/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Gestion du Domaine – Tel : 02.32.74.74.00 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **02/08/2019**